

L'ÉTAT DE DROIT POUR LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

- Plus de 250 millions de personnes de 58 pays et territoires n'ont pas été en mesure d'accéder à une alimentation et une nutrition adéquates en 2022.
- Les personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire sont celles qui subissent déjà une exclusion et une marginalisation systématiques ; les femmes et les filles, les jeunes et les enfants, les peuples autochtones, les petits exploitants agricoles et les personnes en déplacement sont les plus touchés.
- Le renforcement de l'état de droit peut accélérer la transformation des systèmes alimentaires, non seulement en tant que moyen de réaliser des progrès à l'intersection des Objectifs de développement durable n° 2 (Faim « zéro ») et n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces), mais aussi en tant que réponse stratégique aux crises croisées et cumulatives de la reprise post-pandémie, de la hausse du coût de la vie, de l'augmentation des conflits violents et du changement climatique.

Qu'est-ce que la sécurité alimentaire ?

La sécurité alimentaire « existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». Elle comprend six dimensions : la *disponibilité* de nourriture ; l'*accès* matériel et économique à l'*utilisation* de nourriture, qui détermine l'état nutritionnel des personnes ; la *stabilité* des trois autres dimensions à travers le temps ; l'*agencéité*, ou la capacité d'agir indépendamment et de faire des choix sur son propre système alimentaire ; et la *durabilité*, ce qui signifie que les systèmes alimentaires contribuent à la régénération à long terme des systèmes naturels, sociaux et économiques.

L'état de droit et la transformation des systèmes alimentaires

Le renforcement de la gouvernance des systèmes alimentaires à travers les principes de l'état de droit que sont la transparence et la responsabilité, et le soutien à l'autonomisation juridique et à l'accès à la justice pour les personnes et les communautés en quête de sécurité alimentaire sont des conditions préalables à une transformation inclusive et durable des systèmes alimentaires. Des cadres juridiques et réglementations solides, cohérents et fondés sur les droits dans l'ensemble des systèmes alimentaires ; des institutions efficaces et transparentes et des processus décisionnels participatifs et inclusifs, ainsi qu'une approche de la justice et de la responsabilité axée sur les personnes peuvent favoriser des systèmes alimentaires efficaces, adaptés et durables pour tous.

Éléments clés d'une accélération de la transformation des systèmes alimentaires par le biais d'approches basées sur l'état de droit



Donner aux personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire les moyens de revendiquer leurs droits



Renforcer la gouvernance des systèmes alimentaires grâce à des cadres juridiques et réglementaires solides et des institutions efficaces



Améliorer et préserver un accès équitable à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES POUR L'ÉTAT DE DROIT ET LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES



1. Autonomiser les personnes et les communautés exposées à l'insécurité alimentaire

L'autonomie juridique et la protection de l'espace civique peuvent permettre aux personnes et aux communautés de revendiquer leur droit à une alimentation adéquate, tandis que l'élaboration inclusive de politiques leur permet de s'assurer que les politiques alimentaires tiennent compte de leurs besoins et y répondent. La priorité doit être accordée aux personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire : les femmes et les filles, les jeunes et les enfants, les peuples autochtones, les petits exploitants agricoles, les éleveurs et les personnes en déplacement, dont les réfugiés, les déplacés internes et les migrants.



2. Adopter une approche féministe de l'état de droit et de la sécurité alimentaire

Les efforts accomplis par les femmes et les filles en vue d'assurer leur sécurité alimentaire sont affectés par des formes d'exclusion, de marginalisation et de discrimination basées sur le genre. La transformation des systèmes alimentaires doit donner aux femmes et aux filles les moyens de revendiquer leurs droits, d'intégrer l'engagement actif des femmes dans la prise de décision en matière de politique alimentaire à tous les niveaux, et garantir les droits des femmes à la terre et aux ressources naturelles.



3. Améliorer la gouvernance des systèmes alimentaires

Des lois justes et efficaces (y compris des dispositions constitutionnelles garantissant le droit à une alimentation adéquate) et des institutions transparentes et responsables sont essentielles pour la transformation des systèmes alimentaires, en particulier les efforts visant à assurer l'accès à la justice des personnes et communautés cherchant à faire valoir leur droit à l'alimentation, à permettre une prise de décision inclusive, à promouvoir l'investissement responsable et à favoriser la durabilité et la résilience.



4. Investir dans des réponses durables aux causes profondes et fondées sur l'état de droit

Les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sont diverses et complexes. Dans de nombreux contextes, les défis se situent à l'intersection de l'humanitaire, du développement et de la construction de la paix. Il est essentiel de travailler sur cette corrélation pour trouver des solutions durables et holistiques à l'insécurité alimentaire.



5. Renforcer une gouvernance équitable de la terre, de l'eau et des ressources naturelles

La capacité des personnes et des communautés à concrétiser leur droit à l'alimentation dépend largement d'un accès sécurisé à la terre, à l'eau et autres ressources naturelles. La transformation des systèmes alimentaires doit favoriser des régimes fonciers qui protègent diverses formes de droits fonciers, y compris des droits coutumiers sur la terre et autres ressources, et réduire les conflits fonciers autour de la terre et des autres ressources naturelles.



6. Assurer la transformation des systèmes alimentaires dans les limites environnementales de la planète

La crise climatique mondiale et la perte croissante de biodiversité entraîneront des conséquences néfastes significatives sur la capacité de la planète tout entière à produire et distribuer une nourriture adéquate pour tous. L'état de droit peut jouer un rôle crucial en garantissant que la transformation des systèmes alimentaires contribue à la protection de la biodiversité et aux processus d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.



7. Défendre l'état de droit en tant que catalyseur de la transformation des systèmes alimentaires

La mobilisation de partenariats entre les États et d'autres parties prenantes, et le soutien à la coopération à travers des cadres multilatéraux, y compris les ODD et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, favorisera une approche inclusive, coordonnée, intersectorielle et fondée sur l'état de droit de la transformation des systèmes alimentaires. Les efforts doivent s'appuyer également sur des preuves convaincantes issues de recherches pertinentes pour les politiques.